

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



FRANCE VICTIMES 78

Association
agrée par le



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport Moral



L'année 2024 a vu nos missions et actions se développer.

Le rapport d'activité qui vous sera présenté vous les détaillera :

- les projets et actions menés au sein de l'association : dont l'accompagnement au procès, la justice restaurative, la proactivité auprès de la Cour d'Assises, les luttes contre les discriminations, la permanence avocat-commission victimes;
- les projets et actions auxquels nous avons été associés : les EVVI, les stages de citoyenneté et de responsabilisation, trésorière de l'association ile de France Aide aux Victimes;
- les groupes de travail : en participant aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la délinquance de plusieurs communes, Réseau d'entraide pour les victimes de violences conjugales, Réseau Violences intrafamiliales Terres d'Yvelines , Réseau Psy Pétritraum de la CUMP;
- les interventions extérieures : dont présentation des missions de l'association à divers organismes et celle au Garde des Sceaux de nos activités BAV, formations données au Conseil Régional et à la Cour d'Appel de Versailles, interventions diverses : échanges avec les délégations européennes reçues par notre Fédération, prises de parole sur plusieurs radios, sensibilisations et actions dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, documentaire sur la Justice Restaurative du Ministère de la Justice.

Cette année a été marquée notamment par:

- un engagement important dans notre fédération nationale France Victimes en ayant été élu au Conseil d'administration;
- un développement des missions confiées au BAV que nous gérons en totale responsabilité;
- la régularisation de propositions de mesures de justice restaurative (une rencontre condamnés/victimes ou détenus/victimes plus des médiations);
- la perception de l'association comme acteur de sensibilisation auprès des professionnels du département et de la région;
- le développement du groupe de parole à destination des proches de victimes de violences sexuelles;
- la mise à disposition durant les Jeux Olympiques , même si il n'y a eu que peu d'activité;
- la stabilisation des emplois par le passage en CDI de l'ensemble des postes salariés.

Je voudrais remercier nos partenaires et financeurs dont le soutien est essentiel pour la poursuite et l'évolution de nos missions.

Nous avons déploré, cette année encore, que plusieurs subventions dont celle du Conseil Départemental (hors territoires d'action départementale) ne nous aient plus été accordées ou aient été drastiquement diminuées ce qui bien entendu a eu un impact important, avec une structure obligatoirement restreinte, sur le développement de nos activités alors que dans le même temps nous étions sollicités pour des missions en nette augmentation.

Si nous avons cependant réussi à faire face dans l'intérêt des victimes , nous le devons à une équipe dynamique professionnelle, motivée et soudée que je tiens à féliciter pour l'ensemble de son implication dans ces conditions difficiles sous la direction sans faille de Jonathan Portier.

Louis-Pierre CORADIN

Président

Le 2 Juin 2025

Remerciements



Nous remercions nos partenaires et financeurs qui nous ont soutenu en 2024 dans missions notamment :

Les services de l'Etat

- la Cour d'Appel de Versailles
- le Tribunal Judiciaire de Versailles

La Préfecture des Yvelines

- le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD)
- la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE)

Le Conseil Régional d'Ile de France

Les Territoires d'Action Départementale Boucle de Seine et Grand Versailles

L'Ordre des avocats du barreau de Versailles et sa commission victime

Le Groupement de Gendarmerie des Yvelines

La Direction Interdépartementale de la Police Nationale des Yvelines

La fédération France Victimes

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines

La Délégation Départementale des Yvelines de l'Agence Régionale de Santé

Les communes et communautés d'agglomération:

- Beynes, Chatou, Le Chesnay-Rocquencourt, Carrières sur Seine, Croissy sur Seine, Saint Germain en Laye, Vélizy Villacoublay, Jouy en Josas, Versailles, Maisons-Laffitte, Sartrouville, Fontenay le Fleury, le Port Marly, Rambouillet

Les donateurs privés



Sommaire

Présentation de l'association	p6
L'objet de l'association	p6
Les organes dirigeants	p7
L'équipe intervenante	p9
Les lieux de permanence	p11
L'accueil des victimes en chiffres	p12
Le nombre de personnes victimes reçues et d'entretiens réalisés	p12
Le profil des personnes victimes reçues	p18
Les projets et actions menés	p20
Les projets et actions menés au sein de l'association	p20
Les projets et actions auxquels l'association a été associée	p26
Les groupes de travail	p28
Les interventions extérieures	p29



Présentation de l'association

L'objet de l'association

Créée en janvier 1991, France Victimes 78 – SOS Victimes 78 est une association loi 1901, sans but lucratif, sans appartenance politique ou confessionnelle, qui s'inscrit dans l'expression d'une **solidarité collective à l'égard des personnes victimes**.

France Victimes 78 – SOS Victimes 78 a une **vocation départementale au sein des Yvelines** conformément à une convention définissant son territoire d'intervention signée entre les associations d'aide aux victimes du département en présence du Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles.

L'association France Victimes 78- SOS Victimes 78 a pour objet :

- **d'accueillir** toute personne victime d'une atteinte à la personne ou d'une atteinte aux biens, d'actes de terrorisme, de catastrophes naturelles;
- de les **informer** de leurs droits;
- de leur proposer un **soutien psychologique**;
- de leur proposer un accompagnement dans les démarches administratives et judiciaires ;
- de réaliser des enquêtes victimes, des **évaluations victimes** à la demande des magistrats;
- et, de façon plus générale, de participer à toute forme de soutien en faveur des victimes d'infractions pénales, en concertation avec les autres organismes œuvrant à cette fin.

L'association met en place les structures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

France Victimes 78 – SOS Victimes 78 dispose d'une équipe composée de salariés, de bénévoles, de membres associés, de volontaires service civique et de stagiaires.

France Victimes 78 – SOS Victimes 78 accueille et accompagne les personnes victimes **gratuitement** et en toute **confidentialité**.

France Victimes 78 – SOS Victimes 78 est membre de la fédération France Victimes et adhère à ce titre au **Code de déontologie** des services d'aide aux victimes.

France Victimes 78 - SOS Victimes 78 bénéficie depuis 2020 d'un **agrément spécifique** aux associations d'aide aux victimes délivré par le Ministère de la Justice.

Les organes dirigeants



Les membres composant l'Assemblée Générale

◦ Les membres de droit

Les membres de droit, dont la liste suit, sont les personnes devenant adhérentes ès qualités, de par leurs fonctions, sans être soumises à la procédure normale de demande d'affiliation, mais à la condition d'accepter cette qualité. Ils ne versent pas de cotisation annuelle.

- **Le Préfet**, Président du Conseil Départemental de la prévention de la délinquance, ou son représentant désigné,
- **Le Président du Conseil Départemental** ou son représentant désigné,
- **Le Président du Tribunal Judiciaire** ou le magistrat du siège qu'il désignera comme son représentant,
- **Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire** ou le magistrat du Parquet qu'il désignera comme son représentant,
- **Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Versailles** ou l'avocat qu'il désignera comme son représentant,
- **Le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale** ou son représentant,
- **Le Commandant du groupement de Gendarmerie des Yvelines** ou son représentant,
- **Les responsables des autres associations d'aide aux victimes** du département des Yvelines,
- **Les représentants désignés des organismes et entreprises publics et privés** avec lesquels une convention a été signée.

◦ Les membres actifs

Les membres actifs sont les **bénévoles participant à l'accueil des victimes ou à toute autre mission au sein de l'association**, dont la candidature a été validée par le bureau, et qui possèdent les qualités et compétences nécessaires.

◦ Les membres associés

Les membres associés sont les **personnes, physiques ou morales, manifestant un intérêt certain pour l'association**, et susceptibles de faire apport ponctuellement de leurs connaissances ou de leurs activités.

◦ Les membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur est décerné aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des **services éminents** à l'association.



La composition du Conseil d'Administration

- **M. le Colonel ROCHE**, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Yvelines, membre de droit
- **Maître MAYET**, représentant l'Ordre des avocats de Versailles, membre de droit
- **Mme COLOMBO**, Présidente du CIDFF78, membre de droit
- **M. DIMPRE**, Directeur Interdépartemental de la Police Nationale des Yvelines (DIPN), membre de droit
- **M. BEDIER**, Président du Conseil Départemental des Yvelines, représenté par **Mme AOURIR**, conseillère départementale, membre de droit
- **M. CORADIN**, membre associé
- **Mme DEMANT**, membre actif
- **Mme MOTTE**, membre associé
- **M. RENAUD**, membre associé
- **M. LONGUEVILLE**, membre associé
- **Mme JAULIN**, membre actif

La composition du Bureau de l'association

- Président : M. Louis-Pierre CORADIN
- Vice-Présidente : Mme Virginie MOTTE
- Trésorier : M. Guy LONGUEVILLE
- Trésorier adjoint : M. Jean-Michel RENAUD
- Secrétaire : Mme Véronique DEMANT
- Secrétaire adjointe : Mme Lydwine JAULIN



L'équipe intervenante

L'organigramme





Les formations suivies

En 2024, l'équipe a suivi les formations, conférences et colloques suivants:

- L'accompagnement des personnes endeuillées (**France Victimes**)
- Les dérives sectaires (**Paris Aide aux Victimes - Miviludes**)
- Psychotrauma de l'enfant et de l'adolescent (**Paris Aide aux Victimes**)
- Le jeu de l'enfant comme outil: apport scéno-test (**COPES**)
- Penser la radicalisation djihadiste - Acteurs, théories, mutations (**Centre Minkowska**)
- Formation à l'urgence médico-psychologique (**CUMP78**)
- Mineurs victimes: spécificités des violences et de la prise en charge, enjeux de protection et accompagnement des familles (**France Victimes**)
- Colloque: Les pré-adolescents exposés aux violences dans le cercle familial, l'affaire de tous (**Comité National des Violences Intrafamiliales**)
- Actualités du droit des victimes (**France Victimes**)
- Rêves et cauchemars: les nuits du trauma (**Alfest**)
- Assises Nationales de l'aide aux victimes : Sport, terrain de violences et espace de restauration (**France Victimes 31**)
- Séminaire des directions (**France Victimes**)

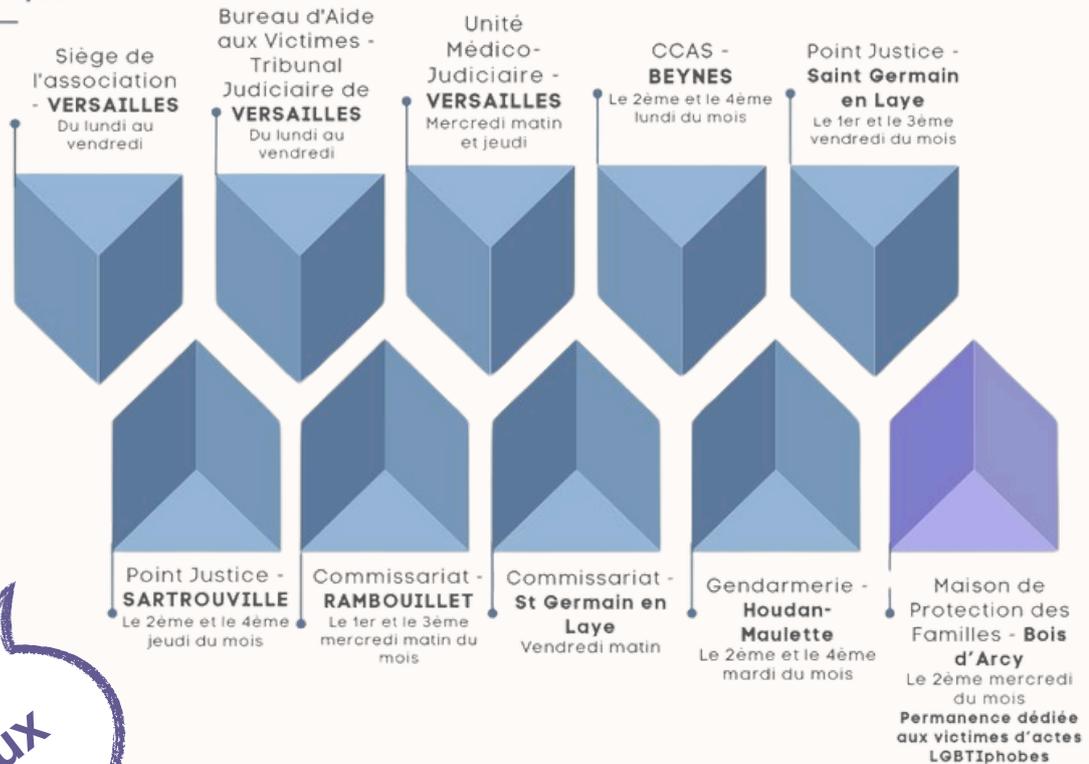
Les volontaires service civique ont également pu suivre les formations suivantes:

- Premiers secours (PSC1 - **Croix Rouge**)
- Engagement, vie associative et laïcité (**Ligue de l'enseignement**)



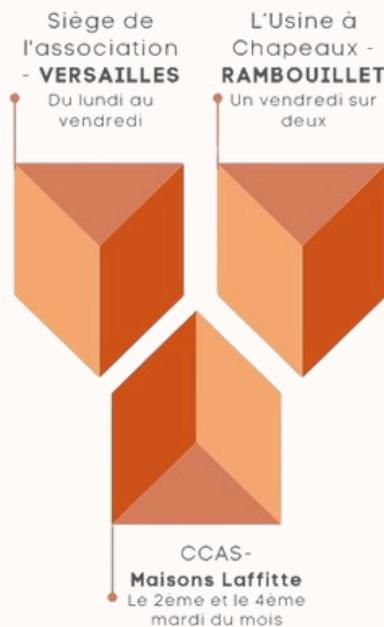
Les lieux de permanence en 2024

Information juridique



10 lieux

Soutien Psychologique



3 lieux

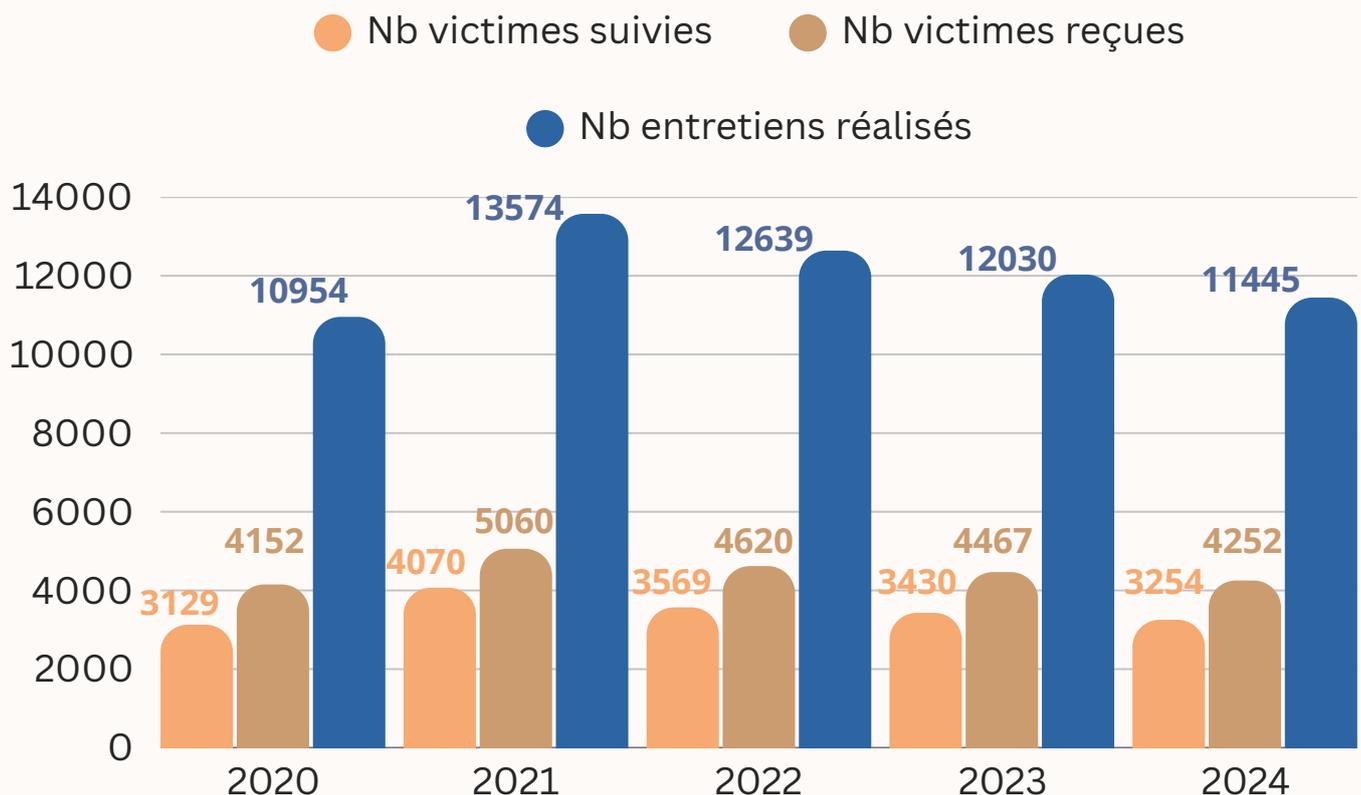


L'accueil des personnes victimes en chiffres

Le nombre de personnes victimes reçues et d'entretiens réalisés

Evolution 2020-2024

Les personnes victimes reçues - France Victimes 78



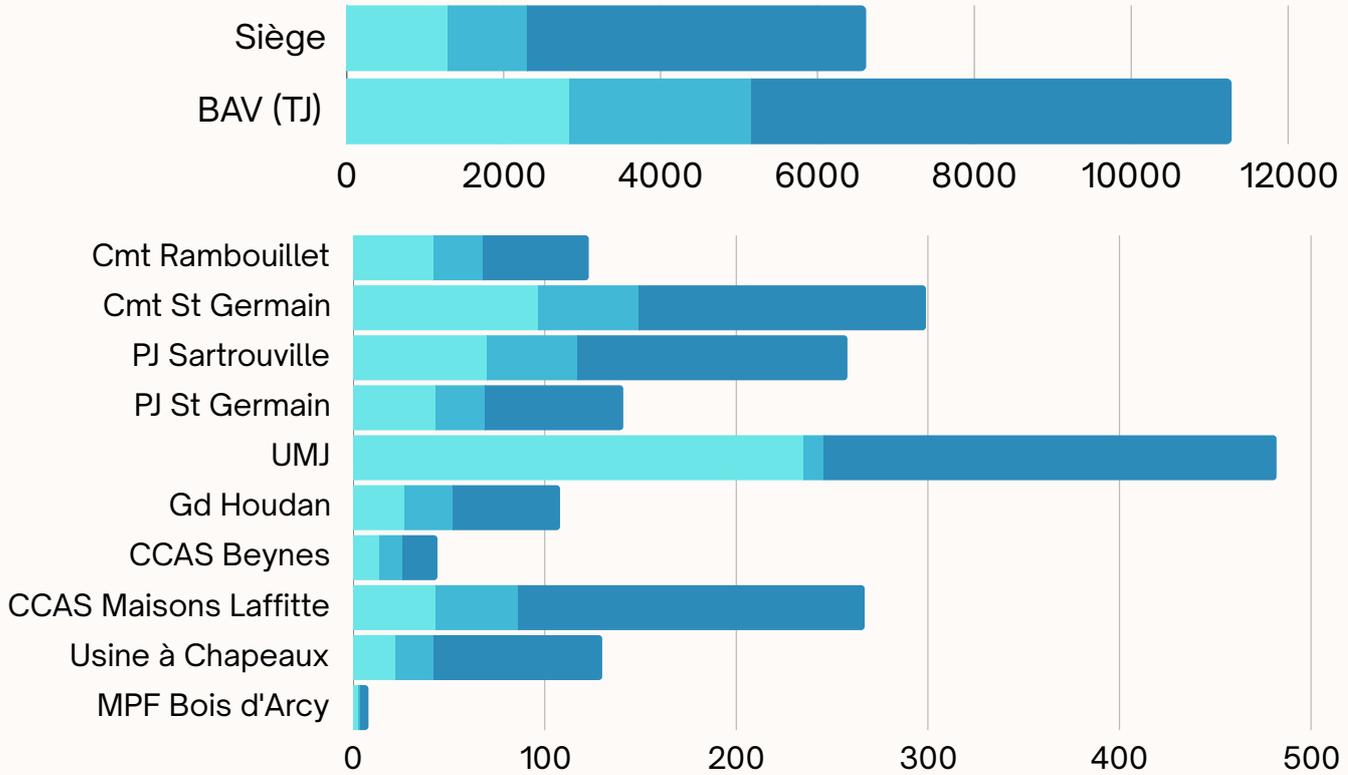
 Le nombre de personnes victimes reçues correspond au nombre de personnes victimes d'infractions ayant sollicité l'association en 2024.

 Le nombre de personnes victimes suivies correspond aux personnes victimes ayant bénéficié d'au moins deux entretiens, quelle que soit la date ou la nature du premier entretien.

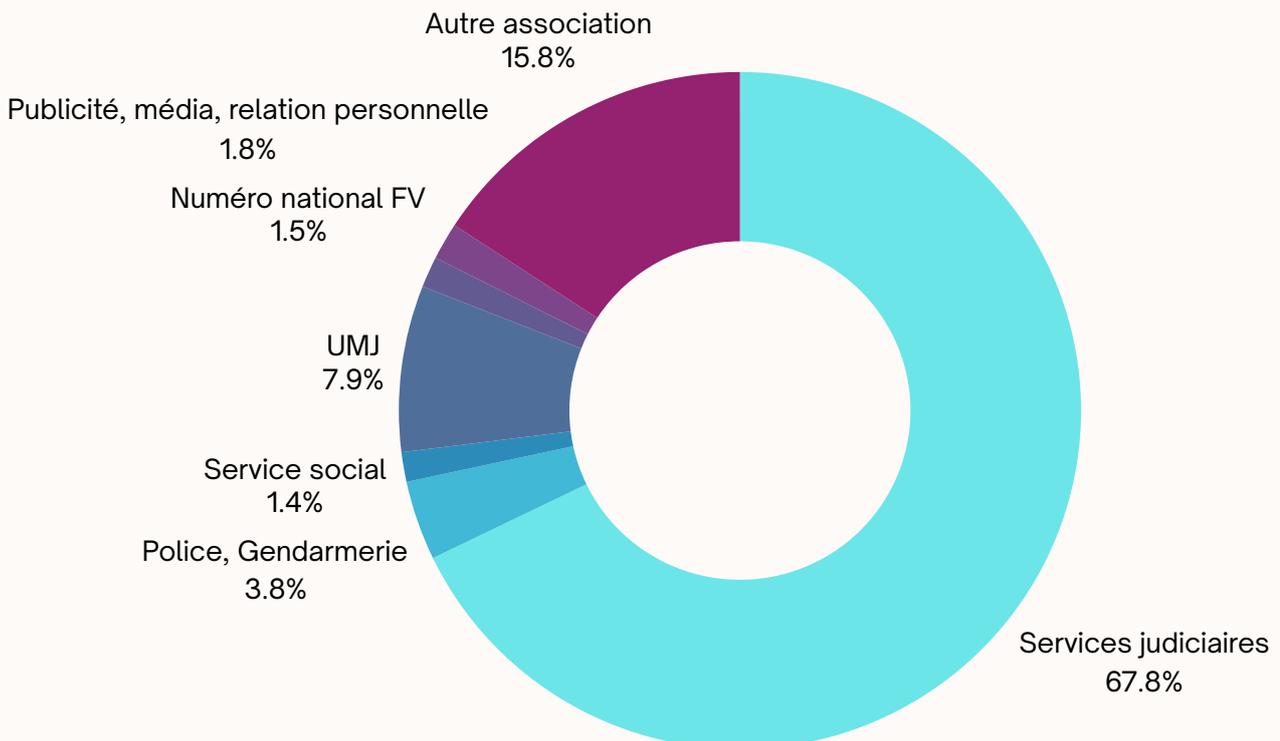
Répartition par permanence



● Nb vict reçues ● Nb victimes suivies
● Nb entretiens réalisés



L'origine de l'orientation des personnes victimes vers l'association





Les modalités de la première demande

La personne victime peut nous contacter par elle-même (démarche à l'initiative de la victime 32%), ou l'association la contacte dans le cadre de sa **démarche proactive** (68%) et notamment :

- **Dans le cadre de notre activité à l'Unité Médico-Judiciaire des Yvelines**, après avoir été examinée par le médecin légiste qui constate ses blessures ou par le psychiatre, la personne victime est reçue par l'une des trois associations d'aide aux victimes du département. Ses droits lui sont expliqués et à l'issue de l'entretien, l'intervenant lui propose de se rapprocher de l'association d'aide aux victimes la plus proche de son domicile afin de bénéficier d'un accompagnement global et adapté. A ce moment-là, la personne victime peut préférer que la prise de contact se fasse à l'initiative de l'association.
- **Dans le cadre des saisines adressées par France Victimes**. France Victimes a conclu plusieurs **conventions de prestations d'assistance** avec des organismes privés, publics ou certains ministères (MAIF, éducation nationale, ministère des affaires étrangères, SNCF...). Les personnes victimes dans le cadre de ces conventions sont orientées vers l'association d'aide aux victimes de leur domicile par le biais d'une « fiche de saisine » dont l'association est destinataire. L'association reçoit également des orientations par la plateforme téléphonique nationale gérée par France Victimes, le 116 006.
- **Dans le cadre des convocations aux audiences**, le juriste au sein du Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire de Versailles, contacte chaque personne victime convoquée aux audiences pour l'informer de son déroulement et de ses droits. Cette proactivité s'est largement développée avec la prise de contact dans le cadre de **différents types de convocations** (comparutions immédiates [CI], convocations par procès verbal de placement sous contrôle judiciaire [CPVCJ] notamment).
- **Dans le cadre de la proactivité renforcée au Bureau d'Aide aux Victimes**, le BAV est destinataire des rôles d'audiences correctionnelles en amont, permettant d'identifier les personnes victimes qui ne sont pas encore accompagnées par l'association afin de **rechercher leurs coordonnées directement dans le dossier pénal** et pouvoir ainsi les informer sur leurs droits avant l'audience. Cette nouvelle démarche requiert un temps spécifique en complément du temps de permanence habituel de ce bureau. Une priorité est donnée aux victimes d'**atteintes aux personnes**, notamment aux victimes de **violences intrafamiliales** et de **violences sexuelles**. Cette modalité d'action a évolué depuis 2023, l'association se voyant transmettre à sa demande les **procédures dématérialisées** et permettant ainsi de faciliter l'accès aux informations nécessaires à la proactivité envers les personnes victimes. Cela a d'ailleurs été étendu aux procédures rapides (CI, CRPC Déferrement).



- **Dans le cadre du dispositif de transmission des mains courantes ou des procès-verbaux de renseignements judiciaires par les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie** en matière de violences intrafamiliales et d'atteintes aux personnes, les coordonnées de la personne victime sont transmises à l'association qui contacte la victime pour lui proposer une prise en charge juridique et psychologique.
- **Dans le cadre des mandats judiciaires** (article 41 Code de Procédure Pénale, article 10-5 CPP), l'association peut être saisie par les services du Procureur de la République afin de **porter aide et assistance à une personne victime d'infraction ou afin de réaliser une évaluation de ses besoins en matière de protection**. C'est notamment dans ce cadre que l'association est réquisitionnée au titre du dispositif Evaluation Victime EVVI (évaluation, prise en charge et annonce de sortie de détention), mis en place en 2021.
- **Dans le cadre des réquisitions du Parquet National Antiterroriste**, l'association peut être sollicitée afin d'apporter soutien aux **personnes victimes d'actes de terrorisme** perpétrés dans les Yvelines ou auprès de personnes victimes résidant dans les Yvelines.
- **Dans le cadre de la convention signée avec la Cour d'Assises de Versailles**, l'association est sollicitée en amont d'audiences devant la **Cour d'Assises** ou la **Cour Criminelle** afin de contacter les personnes victimes convoquées qui n'auraient pas fait connaître à la Cour leur volonté d'être assistées ou représentées par un **avocat**.
- **Dans le cadre des annonces de décisions de classement sans suite**, le Bureau d'Aide aux Victimes peut être saisi par les services du Procureur de la République afin de procéder à la **notification de certaines décisions de classement sans suite**. Le BAV est notamment sollicité dans le cadre de faits de violences sexuelles, violences intrafamiliales et d'enquêtes décès.
- **Dans le cadre des annonces de sortie de détention dans l'urgence**, l'association a signé une convention avec le Tribunal Judiciaire de Versailles permettant de saisir l'association, via le Bureau d'Aide aux Victimes et une adresse mail dédiée, afin d'**informer les personnes victimes de violences conjugales de la sortie imminente (le jour même) de détention**. Ce dispositif a vocation à s'appliquer dans les situations où la victime n'est pas représentée par un avocat et n'est pas présente à l'audience au cours de laquelle la libération est décidée.



Les différents types d'entretien

Les personnes qui s'estiment victimes d'une infraction pénale, bénéficient d'un **premier accueil**, souvent téléphonique, réalisé par un **salaire** (juriste ou psychologue) qui établit un **diagnostic de sa situation** et identifie ses besoins par un accueil et une écoute privilégiés (pourquoi vient-elle nous voir ? quelle est sa situation familiale ? sociale ? professionnelle ? quelles sont les difficultés rencontrées ? quels besoins exprimés ? est-elle en souffrance psychologique ?)

A l'issue de ce premier accueil, **l'intervenant propose selon les besoins de la victime, un accompagnement global et adapté**, juridique et/ou psychologique.

Nombre total d'entretiens réalisés

11 455



Nombre d'entretiens juridiques

8 485



Nombre d'entretiens psychologiques

2 368



Nombre d'entretiens d'écoute, soutien

592



Les entretiens juridiques

Le juriste **informe la personne victime sur ses droits**, le rôle des professionnels de justice, le déroulement de la procédure, les dispositifs d'indemnisation...il accompagne la victime dans ses démarches judiciaires, administratives et privées, en lien avec d'autres professionnels (avocats, éducateurs, travailleurs sociaux...).

En 2024, l'équipe juriste était composée de **trois juristes**, représentant **2,8 ETP** sur l'ensemble de l'année.

-  Les entretiens juridiques représentent 74% des entretiens réalisés par l'association.
-  2,5% des entretiens ont été réalisés par les bénévoles ou les stagiaires de l'association.

Les entretiens psychologiques

Le psychologue travaille avec la personne victime à l'**abaissement des symptômes post-traumatiques invalidants**, des conséquences psychologiques liées à l'infraction subie et l'aide à instaurer un nouvel équilibre psychique.

En 2024, l'équipe psychologue était composée de **trois psychologues**, représentant **2,6 ETP** sur l'ensemble de l'année.

-  Les entretiens psychologiques représentent 21% des entretiens réalisés.
-  59% des suivis le sont dans le cadre conjugal et intrafamilial

Les entretiens d'écoute et de soutien (indifféremment réalisés par les juristes et les psychologues) représentent 5% des entretiens réalisés.

Le profil des personnes victimes reçues



Sexe et âge des personnes victimes reçues

	TOTAL	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 65 ans	65 ans et plus
Femmes	2 788	288	2 307	193
Hommes	1 457	178	1 159	120
Personnes morales	7			

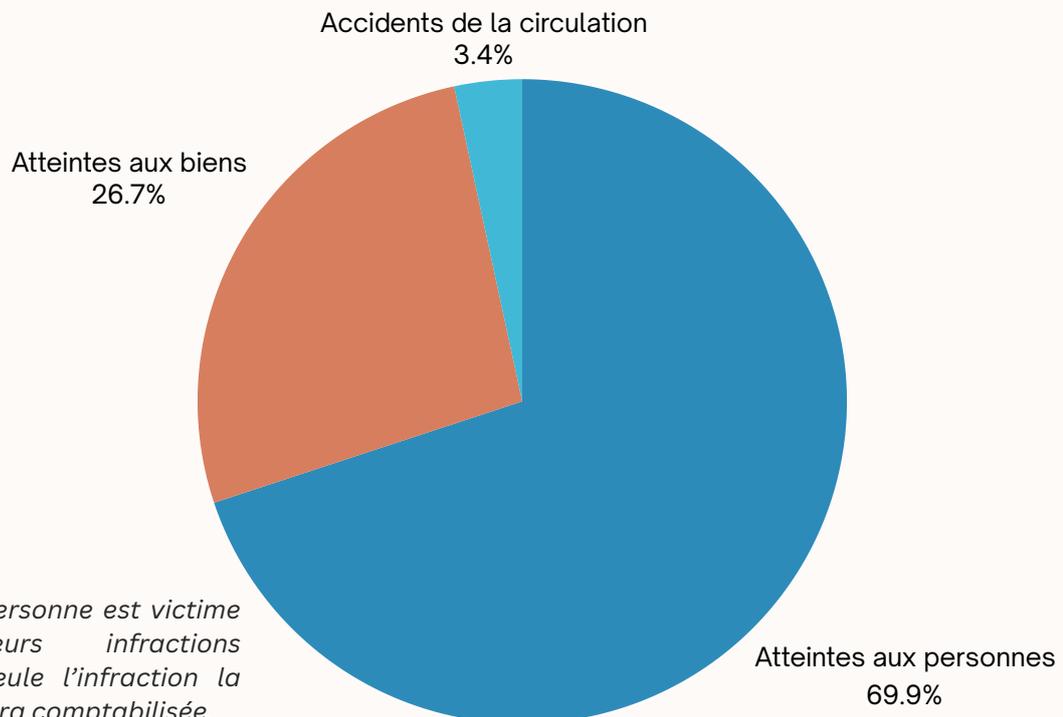


Les femmes représentent 66% du public accueilli en 2024.



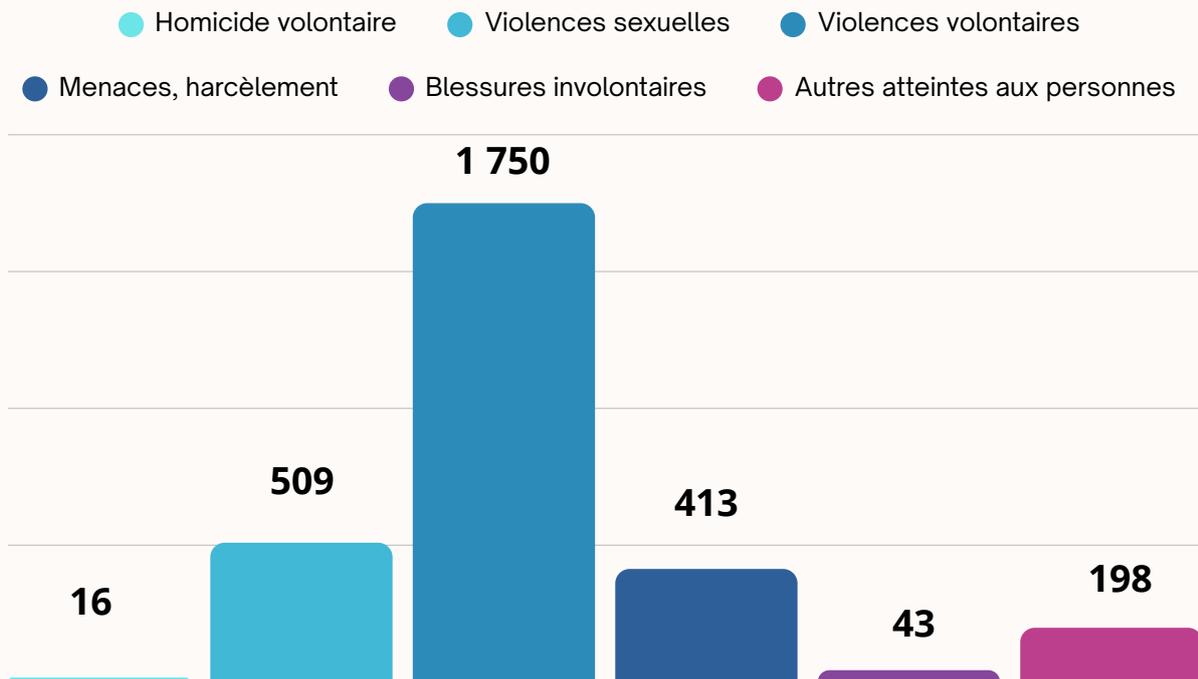
Les mineurs représentent 11% du public accueilli en 2024.

Les différents types d'atteintes subies



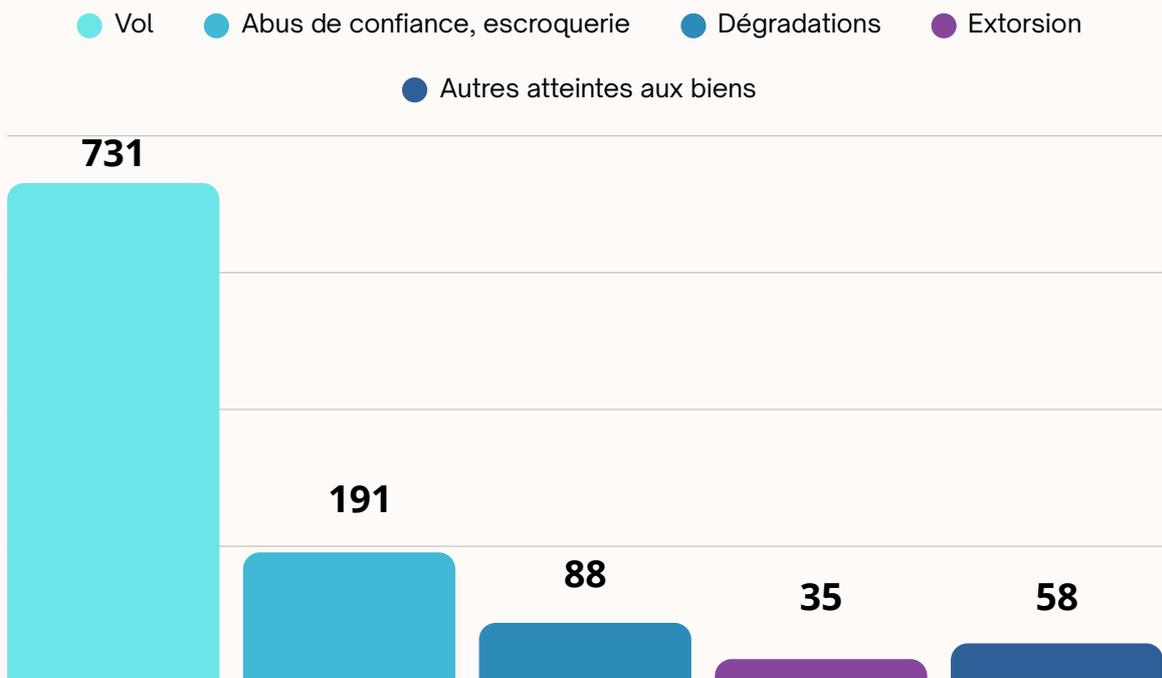
N.B Si une personne est victime de plusieurs infractions similaires, seule l'infraction la plus grave sera comptabilisée.

Les atteintes aux personnes



40% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre conjugal (en couple ou couple séparé), 13% dans le cadre familial et 5% dans le cadre du travail.

Les atteintes au biens



97% des victimes ayant subi une atteinte aux biens ne connaissaient pas l'auteur des faits.



Les projets et actions menés

Les projets et actions menés au sein de l'association

Le groupe de parole violences sexuelles

L'association met en place un groupe de parole ouvert aux personnes victimes de violences sexuelles depuis 2017.

L'objectif de ce groupe est d'évoquer le traumatisme et ses conséquences avec des personnes victimes d'infractions similaires. Il permet d'instaurer un **espace de dialogue sécurisé et bienveillant** dans lequel les participants peuvent partager leur vécu, puiser de nouvelles ressources et rétablir un lien de confiance avec l'autre.

Le groupe est **coanimé par un juriste et un psychologue** de l'association. L'association a pu mettre en place trois groupes en cours d'année 2024.

Ainsi, deux paires de coanimateurs ont pu mettre en place les différents groupes :

- Un premier groupe a débuté en novembre 2023 pour se terminer en mai 2024, coanimé par Mme SUM, juriste, et Mme HERVOIR, psychologue ;
- Un second groupe a débuté en janvier 2024 pour se terminer en juin 2024, coanimé par Mme DESSAINT CONDE, psychologue, et M. PORTIER, juriste et directeur ;
- Un dernier groupe a été lancé en novembre 2024 et se terminera en mai 2025, coanimé par Mme HERVOIR et M. PORTIER.

Une **séance de sport** (orientée vers le self-défense) est systématiquement proposée (mais jamais obligatoire) au cours du groupe de parole. Ceci est l'occasion pour les participants de reprendre une part active dans leur parcours thérapeutique, en appui du travail effectué dans les séances précédentes.

Cette alliance permet un travail encore plus global, à la fois sur la santé psychique des participants et leur rapport au corps et aux autres (notamment dans leurs relations personnelles et intimes).

L'accompagnement au procès

L'accompagnement moral et pédagogique des personnes victimes au procès favorise son bon déroulement, complémentaire de celui de l'avocat.

Nous avons développé cette offre de service depuis 2018 avec l'arrivée de deux bénévoles, spécialement formés, ainsi qu'avec l'aide d'un service civique en 2019.



Cette expérience a permis de renforcer cette proposition d'accompagnement, notamment par la mise en place une **démarche proactive** en appelant en amont les personnes victimes convoquées aux audiences.

L'association a continué de faire appel à des **volontaires** spécifiquement formés pour réaliser cette mission dans le cadre d'un service civique. En 2024, l'association a accueilli Hélène CAI (de septembre 2023 à mai 2024) et Nephtalie COUPIN (de juillet à octobre 2024).

L'association a retravaillé cette mission d'accompagnement et a finalement décidé de ne plus faire appel à des volontaires dans ce cadre. En effet, la mission (dans son contenu et son organisation) semble trop exigeante pour ce profil d'intervenants. **Depuis octobre 2024, les accompagnements au procès sont réalisés par les salariés de l'association.**

Une bénévole, Mme DEMANT, intervient également ponctuellement pour réaliser cette mission d'accompagnement.

De plus, l'association est destinataire de **demandes d'accompagnements devant la Cour d'Assises et la Cour Criminelle**. Dans ce cas, ce sont les salariés psychologues et juristes qui proposent l'accompagnement aux personnes victimes.

Cette continuité dans la proposition de cet accompagnement individualisé a permis aux personnes victimes de se saisir d'autant plus de ce soutien. Près de 30 accompagnements ont été réalisés en 2024.

La sophrologie

Depuis septembre 2020, Mme CHAHI Nora, sophrologue, intervient de façon bénévole au sein de l'association à raison de **deux demi-journées par mois** afin de proposer un suivi particulier en sophrologie.

Pour permettre la meilleure **complémentarité** avec le travail des psychologues de l'association, un protocole a été mis en place afin que les psychologues orientent des victimes qu'elles suivent vers la sophrologue.

Les victimes suivies par la sophrologue se sont bien saisies de l'accompagnement et des méthodes et outils proposés ; une réelle évolution a pu être observée pour ces victimes.

Dans un souci d'assurer la continuité du projet, l'association a souhaité rémunérer Mme CHAHI pour ses interventions à partir de janvier 2023.

Suite à la baisse des subventions accordées à l'association en 2023, **l'association n'a malheureusement pas pu continuer ce partenariat qui a pris fin en mars 2024.**



La justice restaurative

La justice restaurative est introduite en France par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines tout en renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

Depuis 2017, l'association travaille à la mise en place de RDV (Rencontres détenus victimes), de RCV (Rencontre condamnés victimes) ou de médiations restauratives (rencontre auteur/victime en face à face en présence d'un.e animateur.rice).

Mme JAULIN, bénévole au sein de l'association, consacre une journée et demie par semaine à la prise de contact avec les personnes victimes reçues à l'association pour les informer de l'existence des mesures de justice restaurative et pour les préparer à participer à d'éventuelles mesures.

Dans la continuité du partenariat avec le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** (SPIP) des Yvelines, une nouvelle RCV a été mise en place en 2024. Cette session avait pour thématique les **violences sexuelles** et neuf personnes y ont participé (cinq personnes victimes, quatre personnes auteurs).

Cinq séances de groupe hebdomadaires ont été réalisées et une séance bilan a été proposée un mois après la dernière séance.

Mme JAULIN travaille également sur la préparation de plusieurs victimes et auteurs à d'éventuelles **médiations restauratives** (qu'elles soient directes [participants liés par la même affaire] ou indirectes [participants qui ont commis et subi des faits similaires mais qui ne sont pas liés par la même affaire]).

En ce sens, Mme JAULIN a réalisé deux médiations restauratives (une directe, une indirecte) au cours de l'année 2024.

Egalement, l'association poursuit son partenariat avec les services de la **Protection Judiciaire de la Jeunesse** (PJJ) des Yvelines dans le cadre de la Justice Restaurative.

Ainsi, depuis septembre 2023, l'association intervient spécifiquement auprès de la PJJ en vue d'aider au soutien et à l'accompagnement des personnes victimes reçues dans le cadre des dispositifs de Justice Restaurative, au **montage et à l'animation directe de dispositif de JR** (médiation restaurative ou conférence restaurative), en binôme avec l'un des membres du pôle, au bénéfice, tant des jeunes sous main de justice que de leur victime, à la co-animation d'actions visant à la sensibilisation à la justice restaurative au bénéfice des jeunes sous main de justice, des agents de la PJJ.

En 2024, l'association a également pu proposer un **temps de formation sur la victimologie** (parcours victime dans le cadre judiciaire, notions de psychotrauma) auprès des professionnels de la PJJ au cours de deux demi-journées dédiées.



La proactivité auprès de la Cour d'Assises

L'association a signé une convention avec la Cour d'Appel de Versailles et la Cour d'Assises de Versailles, pour **faciliter les démarches auprès des personnes victimes convoquées**, ayant fait le constat que des victimes pouvaient se présenter devant la Cour d'Assises sans être assistées d'un avocat et sans connaître leurs droits dans le cadre de l'audience.

Le greffe de la Cour d'Assises transmet ainsi les rôles en amont des audiences, permettant à l'association d'identifier les victimes convoquées qui ne seraient pas assistées par un avocat. L'objectif est de prendre contact avec ces victimes, s'assurer de leur bonne information, les orienter vers un avocat si besoin et proposer un accompagnement à l'audience en fonction. Le greffe est également amené à nous solliciter directement par le biais d'une **adresse mail dédiée** afin de se mettre en lien avec les personnes victimes convoquées.

En 2024, **3 personnes victimes** ont été contactées en ce sens.

L'annonce dans l'urgence des sorties de détention

L'association, à la demande du Tribunal Judiciaire de Versailles, a mis en place un dispositif de saisine élargi (8h-18h) permettant au parquet de solliciter l'association (via le Bureau d'Aide aux Victimes et une **adresse mail spécifique** – bav.vif@francevictimes78.fr) dans l'urgence lorsqu'un auteur d'infraction est libéré (à l'issue d'une audience en comparution immédiate ou d'un déferrement devant la juridiction) afin d'en informer la personne victime.

Cette possibilité de saisir l'association dans ce cadre vient compléter l'action déjà mise en place de prévenir les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales de la prochaine sortie de détention des auteurs (date prévisionnelle de fin de peine à moyen terme via le dispositif EVVI).

En 2024, **3 personnes victimes** ont été contactées en ce sens.

La lutte contre les discriminations

Depuis 2022, l'association travaille sur des appels à projets portés par la **DILCRAH** (Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT).

Suite aux différents travaux réalisés, l'association, sous l'impulsion de Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie des Yvelines, a pu développer en fin d'année 2023 une nouvelle **permanence d'information juridique dédiée aux victimes d'actes LGBTIphobes**.

Cette permanence mensuelle a été maintenue malgré l'**absence de financement**. Elle semble malheureusement encore manquer de visibilité, l'association ayant reçu que très peu de personnes au cours de l'année dans ce cadre.



La permanence avocat - Commission Victimes

L'association accueille depuis 2023 une permanence de la **commission victime du Barreau de Versailles**.

L'objectif de cette permanence (deux demi-journées par mois) est de pouvoir offrir des premières informations et conseils auprès du public accompagné par l'association qui est confronté à des problématiques ne relevant pas du champ d'intervention de l'association (droit pénal).

Ainsi, les avocats proposent des rendez-vous dédiés sur **différentes thématiques**: droit de la famille, droit des étrangers, droit du dommage corporel, droit de la responsabilité médicale.

Les rendez-vous sont gratuits et les personnes victimes reçues sont au besoin orientées vers les avocats du barreau de Versailles pour un suivi dans la durée.

Cette intervention contribue au renforcement de la **prise en charge globale** des personnes victimes au sein de l'association.

En 2024, **44 personnes victimes** ont été reçues dans le cadre de cette permanence.

Les notifications de classement sans suite

L'association a signé une convention en 2021 avec le Tribunal Judiciaire de Versailles permettant à la juridiction de saisir l'association afin de procéder à la **notification de décisions de classement sans suite**.

Cette intervention n'a pas vocation à s'appliquer à toute personne victime dont la plainte a fait l'objet d'un classement, mais en priorité aux personnes victimes d'infractions graves et pour lesquelles **l'envoi d'un courrier d'information ne peut être suffisant**.

L'association reçoit alors la réquisition avec la copie du dossier pénal : cela permet à l'intervenant de prendre connaissance de la procédure, du motif de la décision et de pouvoir ainsi expliquer au mieux à la personne victime à l'occasion d'un entretien individualisé.

Cet échange privilégié est également l'occasion d'informer la personne victime sur les **moyens de recours possibles** suite à cette décision de classement.

En 2024, le dispositif a continué d'être bien sollicité par le parquet et ce sont **près de 160 personnes victimes** qui ont été contactées en ce sens par l'association.

Le groupe de parole à destination des proches de victimes de violences sexuelles



Suite à des demandes reçues à l'association et au regard des accompagnements individuels proposés par les psychologues, l'association a décidé de développer un **nouveau dispositif de prise en charge collective**.

En effet, l'association a pu faire le constat que les **proches de personnes victimes** (victimes indirectes) ne bénéficiaient pas d'espace de parole collectif pour évoquer les difficultés rencontrées dans l'accompagnement au quotidien de leurs proches victimes.

L'association a ainsi décidé de construire un dispositif pouvant répondre à cette demande, notamment auprès des **proches de victimes de violences sexuelles**. Un binôme juriste/psychologue a pu constituer tout au long de l'année les supports théoriques des séances envisagées.

Initialement, des séances devaient être proposées en fin d'année mais l'association a préféré décaler la mise en place des séances afin de recevoir le plus de monde possible. Des séances devraient ainsi se dérouler dans le **courant de l'année 2025**.

Un **flyer** a été créé afin de communiquer sur la mise en place de ce groupe et des premiers entretiens ont déjà été proposés auprès d'une dizaine de proches de personnes victimes.

OÙ ET QUAND ?

- Les séances se déroulent au siège de l'association à Versailles, tous les mois et demi, en fin de journée (18h).

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Contactez le siège de l'association :
01.30.21.51.89
contact@francevictimes78.fr
- Vous serez rappelé par un(e) professionnel(le) de l'association pour faire le point.

FRANCE VICTIMES 78 VERSAILLES

GROUPE DE PAROLE PROCHES DE VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

L'association France Victimes 78 propose un groupe de parole ouvert à destination des proches de personnes victimes de violences sexuelles

Flyer dédié

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Chaque séance a une thématique spécifique identifiée.

- Thème 1**
Suis-je légitime à être en souffrance au regard des faits subis par la personne victime ?
- Thème 2**
Comment accompagner la personne victime dans la procédure judiciaire ?
- Thème 3**
Comment se positionner face aux symptômes de la personne victime avec qui on est en couple ?
- Thème 4**
Comment se positionner face aux symptômes de l'enfant victime ?
- Thème 5**
Comment se positionner dans la famille vis-à-vis de la victime et par rapport à l'auteur dans le cas de faits incestueux ?
- Thème 6**
Comment accompagner la personne victime lorsque l'on a été soi-même victime par le passé ?

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Espace de dialogue sécurisé et bienveillant dans lequel les participants peuvent partager leur vécu et puiser de nouvelles ressources.

PAR QUI ?

- Le groupe est organisé par deux animateurs, une psychologue et un.e juriste dont le rôle est de garantir la sécurité des échanges et le respect des règles de fonctionnement du groupe.

POUR QUI ?

- Le groupe s'adresse aux proches composant le noyau familial : parents, beaux-parents, frères/sœurs, demi-frères/sœurs, grands-parents, partenaires, etc.



Les projets et actions auxquels l'association a été associée

Les EVVI

L'article 10-5 du Code de Procédure Pénale systématise le principe que toutes les personnes victimes fassent l'objet d'une évaluation personnalisée pour déterminer si elles ont besoin de **mesures spécifiques de protection** pendant le temps de la procédure.

Cette évaluation a pour but d'identifier les **besoins spécifiques** en matière de protection de la personne victime du fait soit de ses caractéristiques personnelles, soit de son exposition à des **risques de représailles** ainsi qu'à des risques de victimisation secondaire.

Les associations d'aide aux victimes du département reçoivent alors deux types de réquisitions dans le cadre du dispositif EVVI :

- **Une réquisition aux fins de réaliser une évaluation** : il s'agit là du but premier de ce dispositif qui va permettre de proposer à la personne victime une évaluation globale de la situation et de préconiser, en fonction, des mesures spécifiques de protection auprès du tribunal ; Quatre salariés de l'association (directeur, juristes) sont spécifiquement en charge de réaliser ces évaluations;
- **Une réquisition aux fins d'accompagnement de la personne victime** : il s'agit ici, non pas de réaliser une évaluation, mais de proposer un soutien, qu'il soit psychologique ou juridique, à la personne victime, directe ou indirecte. Cette inclusion permet de toucher le même public que visait le dispositif VGT (Victimes Gravement Traumatisées) auparavant ; dans ce cadre, ce sont le plus souvent les psychologues qui prennent attache avec les personnes victimes concernées.

En 2024, ce sont **plus de 110 personnes victimes** qui ont été contactées et prises en charge dans le cadre de ce dispositif, et près de **480 entretiens** ont été réalisés auprès de ces personnes victimes (57% sont des entretiens de soutien psychologique).

Depuis décembre 2021, le parquet transmet une liste hebdomadaire d'auteurs de violences conjugales incarcérés devant bientôt sortir de détention. Les associations ont alors pour mission d'**informer la personne victime de cette prochaine sortie** (par téléphone et par mail).

Un rapport est transmis dans les cinq jours à l'autorité judiciaire qui enverra un courrier d'information lorsqu'il n'a pas été possible pour les associations d'aviser de façon certaine la personne victime.

En 2024, ce sont **près de 40 personnes victimes** qui ont été contactées spécifiquement par l'association dans le cadre de ce dispositif. Plus de 50 entretiens ont été réalisés auprès de ces personnes victimes.



Les stages de citoyenneté et de responsabilisation

L'association anime des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'**ASSOEDY**, Association Socio Educative des Yvelines.

Ces stages s'adressent aux auteurs d'infractions pénales (condamnés le plus souvent pour des faits d'incivilités) afin de les sensibiliser sur l'impact de leurs actes sur des victimes.

En 2024, nous avons participé à **cinq stages** de citoyenneté.

L'association anime également des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'association **ESPERER 95** basée à Pontoise. Le principe est identique à celui des stages mis en place par l'ASSOEDY.

En 2024, nous avons participé à **six stages** de citoyenneté.

L'association coanime, en partenariat avec l'association DIRE 78, des **stages de responsabilisation** pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes mis en œuvre à l'initiative du **SPIP des Yvelines**.

Ce stage ne vise pas exclusivement les personnes condamnées pour violences conjugales mais de façon plus générale, toute personne pour laquelle le SPIP aura évalué la nécessité de travailler sur ses représentations sociales et sa conception de la relation entre les hommes et les femmes.

En 2024, **deux stages** ont eu lieu, dont un en détention.

IDFaV - Ile de France Aide aux Victimes

Suite à la sollicitation du Conseil Régional, les associations franciliennes, réunies en association (Ile de France Aide aux Victimes - IDFaV), ont pu mettre en place une **permanence juridique et psychologique dans les locaux du Conseil Régional**.

L'ouverture de cette permanence, nommée l'Abri, a conduit au **recrutement d'une psychologue et d'une juriste**, proposant une prise en charge similaire à celle des associations locales.

Ce partenariat avec le Conseil Régional d'Ile de France a également donné lieu à des **nombreuses interventions**, que ce soit auprès d'agents de la région ou d'un plus grand public.

Le marché public a été reconduit pour une nouvelle année et une nouvelle juriste a été recrutée début 2025 afin de remplacer la précédente juriste partie en janvier 2025.

L'association est toujours **trésorière** d'IDFaV.

Les groupes de travail



CLSPD

L'association est présente dans le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** de plusieurs communes prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance (ville de Rambouillet, Versailles, St Germain en Laye, Vélizy Villacoublay, Villepreux).

Le réseau REVCO

Un **réseau d'entraide pour les victimes de violences conjugales** a été créé en 2019 sur Versailles et regroupe des acteurs de différents milieux (social, judiciaire, médical). L'association a intégré le comité de pilotage de ce réseau. Des comités de suivi se réunissent régulièrement pour évoquer des situations de personnes victimes ou des actualités. L'objectif est d'**exposer des situations présentant des points de blocage et de voir avec les professionnels des différents secteurs les éventuelles solutions à proposer et à apporter.**

L'association a participé à **quatre comités de suivi** en 2024.

Le réseau VIFTY

Un réseau d'entraide pour les victimes de violences conjugales a été créé en 2021 sur le secteur de Rambouillet (**réseau violences intrafamiliales terres d'Yvelines**) et regroupe des acteurs de différents milieux (social, judiciaire, médical). Des comités de suivi se réunissent régulièrement pour évoquer des situations de victimes ou des actualités. **L'objectif est ainsi identique au réseau REVCO** cité précédemment.

L'association a participé à **deux comités de suivi** en 2024.

La CUMP - Le réseau Psy Péritraum

Les associations départementales et la **CUMP** (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique) ont signé une convention de partenariat afin de mieux se connaître mutuellement, de **faciliter les orientations et d'optimiser la transmission d'information et les interventions de chacun.**

Si la CUMP a vocation à intervenir dans l'immédiat, l'association a elle pour mission d'intervenir dans une phase post-immédiate. Cette relation avec la CUMP est dès lors nécessaire afin de fluidifier l'orientation des victimes et permettre une action conjointe cohérente et adaptée.

Dès janvier 2024 et sous l'impulsion de la CUMP, un **groupe de travail** réunissant les professionnels de la CUMP, les psychologues du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), du SSPO (Service de Soutien Psychologique Opérationnel), des commissariats et des associations d'aide aux victimes du département a été mis en place pour **échanger sur l'articulation des prises en charge péritraumatiques.**

L'association a participé à **dix réunions** tout au long de l'année.



Les interventions extérieures

Au cours de l'année 2024, l'association a pu réaliser et participer à des colloques et à des interventions de sensibilisation auprès du public et/ou des partenaires :

- **Conseil d'administration France Victimes**: en 2024, l'association a été élue au sein du Conseil d'Administration de la fédération nationale France Victimes; à ce titre, elle participe plus activement aux travaux de la fédération sur l'aide aux victimes à une échelle nationale.
- **Unité d'Enseignement Libre - UVSQ**: l'association a participé à trois modules d'une UE libre mise en place par l'Université de Saint Quentin en Yvelines (département maïeutique). Ces interventions avaient pour vocation de présenter les missions et modalités d'accompagnement de l'association, mais également d'informer les étudiants sur des notions de psychotrauma et des obligations légales de leur future profession (secret professionnel, signalement notamment).
- **Formation Conseil Régional**: dans le cadre de la mise en place de la permanence de l'Abri au sein du Conseil Régional, l'association a participé, en binôme avec France Victimes 77, à la sensibilisation des équipes de sécurité du Conseil Régional d'Ile de France. L'objectif de cette formation était d'apporter des éléments de compréhension concernant les violences sexistes et sexuelles et de pouvoir accueillir la parole des personnes victimes dans les meilleures conditions possibles.
- **Formation Cour d'Appel de Versailles**: l'association a été sollicitée par la Cour d'Appel de Versailles afin de proposer une formation axée sur la victimologie, tant sur un volet juridique que psychologique. L'association a ainsi pu proposer une journée de formation auprès de greffiers du ressort de la Cour d'Appel présentant les modalités d'intervention de l'association, les spécificités de son action au sein du Bureau d'Aide aux Victimes, une introduction au psychotrauma et des clés permettant d'accueillir la parole et d'orienter au mieux les personnes victimes. Cette proposition de formation sera renouvelée en 2025.
- **Intervention délégation européenne France Victimes**: l'association a participé à un temps d'échange au sein du siège de la fédération France Victimes avec des représentants de différents pays européens intervenant dans le champ de l'aide aux victimes. Ce temps d'échange a permis de présenter l'action des associations françaises d'aide aux victimes, notamment au sein des BAV, et de s'inspirer mutuellement d'initiatives locales visant à proposer une prise en charge des personnes victimes toujours plus complète et globale.



- **Interview Radio - LFM :** l'association est intervenue dans le Morning LFM (radio basée à Mantes la Jolie) afin de présenter spécifiquement la permanence de l'Abri développée au sein du Conseil Régional. Cela a été l'occasion de présenter également les missions générales de l'association et ses modalités de prise en charge au local.
- **Intervention TAD Boucle de Seine:** l'association est intervenue auprès de travailleurs sociaux du département (secteur Boucle de Seine) afin de présenter les missions de l'association et sensibiliser plus spécifiquement sur les cyberviolences au sein du couple.
- **Intervention psychotrauma REVCO:** l'association a pu proposer un temps de sensibilisation à l'ensemble des partenaires du réseau REVCO sur le psychotrauma. Cela avait pour but d'informer sur les notions du psychotraumatisme et de donner des clés aux professionnels accueillant un public fragilisé.
- **Documentaire Justice Restaurative - Ministère de la Justice:** l'association a été sollicitée par le service communication du Ministère de la Justice afin de participer à une vidéo documentaire présentant la justice restaurative. Mme JAULIN a ainsi pu participer à cette vidéo en expliquant ses modalités d'intervention et en mettant en scène une médiation restaurative.
- **Intervention TJ Versailles - Garde des sceaux:** l'association a été sollicitée par Madame le Procureur de la République afin de présenter les actions du BAV et notamment de mettre en avant la proactivité réalisée auprès des victimes de violences intrafamiliales lors de la visite du Garde des Sceaux au sein de la juridiction.
- **Sensibilisation IUT Rambouillet:** l'association, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, est intervenue auprès de l'IUT de Rambouillet, suite à la sollicitation d'étudiantes dans le cadre de leur projet d'étude.
- **Intervention de sensibilisation pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes - Conseil Régional:** l'association est également intervenue dans le cadre de la permanence de l'Abri avec l'association France Victimes 77 afin d'évoquer la prise en charge juridique et psychologique des femmes victimes de violences sous le prisme de différents cas pratiques, impliquant notamment une dimension internationale.



- **Ciné débat Rambouillet:** l'association est également intervenue dans le cadre d'un ciné débat organisé par la ville de Rambouillet afin de proposer un échange avec le public sur la thématique des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales.
- **Emissions radio "Radio Sensations":** de nouvelles interviews filmées ont été réalisées afin de présenter les missions de l'association et d'échanger sur diverses thématiques liées à l'aide aux victimes.
- **Festival du film judiciaire:** l'association a participé au festival du film judiciaire organisé par le CDAD des Yvelines. A cette occasion, une psychologue et une juriste ont pu intervenir dans le cadre d'un ciné débat auprès de classes de lycéens sur la thématique du harcèlement scolaire.
- **Forum d'Accès au Droit - CDAD:** l'association a pu tenir un stand d'information dans le cadre du forum d'accès au droit organisé par le CDAD des Yvelines.

